

Image not found or type unknown



Remboursement de caution partiel sur devis

Par **cmoijulia**, le **04/02/2011** à **14:02**

Bonjour, rn
Je viens de recevoir mon remboursement de caution, pile 2 mois après la date de l'état des lieux de sortie.
Nous avons rendu l'appart en état d'usage avec des traces de peinture sur les murs, car nous avons repeint les parties un peu grisées par les tableaux et autres déco.
On nous retient quasiment les 4/5èmes de la caution sous prétexte que nous avons laisser des petits miroirs qu'il a fallu retirer et refaire l'ensemble du mur (dépose + raccord d'enduit + pochonage + masticage + ponçage + peinture) !!!!
Ais-je des recours pour m'assurer que ce devis est juste (il n'y a pas d'entête sur le devis) + si les travaux ont été effectués (ce qui m'étonnerai car le devis a été établis il y a 2 jours)...
Merci d'avance de vos réponses,
A très vite j'espère !!
Julia